



EDITORIAL

Soucieux de faire de l'économie libanaise un axe primordial pour la construction de l'avenir du Liban et attaché au potentiel des jeunes qui émigrent ou qui s'orientent vers l'emploi, le ministère des Finances a lancé le programme Bader en collaboration avec près de 40 jeunes membres fondateurs libanais ayant réussi dans leur vie professionnelle et plus de 10 partenaires donateurs et académiciens. Bader est une idée novatrice; il ne

s'agit pas d'une ONG, ni d'un programme de financement, ni d'un programme d'administration géré par le ministère des Finances, ni d'un programme d'enseignement. Ce n'est pas non plus une initiative gouvernementale ou non gouvernementale.

Le programme Bader fondé sur une initiative nationale, se base sur le partenariat entre le ministère des Finances et le secteur privé, en vue de

promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes libanais et de les encourager à fonder leurs propres entreprises qui pourraient un jour devenir grandes et offrir des emplois aux autres Libanais.

Bader regroupe une équipe de travail importante composée premièrement d'hommes d'affaires et de chefs d'entreprises qui mettront leur expertise à la disposition des jeunes, deuxièmement d'associations privées qui financeront les initiatives des jeunes, et troisièmement de représentants des universités du Liban qui présenteront le programme Bader aux jeunes.

Quant à l'ordre du jour, il tourne autour de plusieurs axes:

Le premier axe concerne le volet financier et le financement nécessaire à fournir aux jeunes qui font leurs premiers pas dans la création d'entreprise. Le rôle de Bader est de négocier avec les donateurs et financeurs afin d'accroître le niveau de financement et d'en faciliter les démarches telles que l'obtention d'un financement sans nantissement et de mettre en place un fonds d'investissement qui financerait les entreprises des jeunes.

SOMMAIRE

Editorial Formation

- La formation au sein du Ministère des Finances - 1er trimestre 2006
- La visite des nouveaux contrôleurs adjoints au poste des douanes de Masnaa (p.1)
- Session de formation pour les contrôleurs adjoints stagiaires à la direction des Douanes... informations (p.2)

Partenaires de Formation

- Le séminaire des Directeurs sur la «Formation Professionnelle» du 14 au 16 février 2006 aux Iles Comores. (p.3)

- Présentation de la Direction française des Grandes Entreprises (DGE). (p.3)
- Les politiques de l'emploi dans le secteur public et les défis d'attraction des compétences requises... les nouvelles (p.4)

Nouvelles du ministère

- Lancement du programme «Bader» pour la jeunesse libanaise. (p.4)
- Le «Swift», une nouvelle procédure du ministère des Finances pour la consolidation des relations avec ses partenaires. (p.5)
- Le ministère des Finances dédie son centre de formation et de communication à la mémoire du martyr Basil Fuleihan. (p.7)

- Hommage à la Femme dans le secteur public à l'occasion de la Journée Mondiale de la Femme (p.7)

Projets Nouveaux

- Un code de procédures fiscales pour renforcer la relation entre le contribuable et l'administration fiscale. (p.9)

Dossier

- Le Budget dans sa complexité: Informations sur les budgets de 2005 et 2006. (p.10)

En Bref

- Résultats des travaux du Comité conjoint entre le ministère des Finances et les instances économiques. (p.12)
- ### Bibliothèque des Finances (p.14)

Le second axe consiste en un accord conclu avec les universités MIT et INSEAD sur deux programmes visant à distinguer les jeunes ayant réussi et à soutenir leur potentiel.

Le troisième axe traite de l'aspect médiatique et éducationnel. Pour cela, le programme Bader compte sur sa collaboration avec les établissements d'enseignement et les médias pour informer les jeunes de ce projet et contribuer à la promotion des valeurs sociales fondées sur l'esprit d'entreprise, le travail et la productivité en concordance avec la nouvelle culture du travail telle que préconisée par Bader. Quant au quatrième et dernier axe, il concerne la coopération entre Bader et l'État dans le but de faciliter et de simplifier les procédures juridiques et administratives des jeunes désireux de créer leurs propres entreprises.

Ce projet est d'autant plus important qu'il vise à stimuler l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes libanais par le biais de la consolidation de leur confiance dans le pays et de la prise de conscience du rôle primordial qu'ils peuvent jouer économiquement. Le défi de ce programme est donc d'assurer sa continuité et de faire perdurer l'enthousiasme de ses membres.

Bader est un programme créé par des jeunes qui ont réussi professionnellement et qui veulent aider des jeunes nouvellement diplômés.

La réussite de ce programme dépend d'une part, de l'enthousiasme des jeunes et des projets d'entrepreneuriat et d'investissement qu'ils lancent et qui dynamiseraient l'économie libanaise et des efforts accomplis par toutes les parties concernées par le programme Bader d'autre part.

Malgré les difficultés économiques et les défis auxquels le Liban fait face, et malgré la vision négative des jeunes qui les pousse à l'émigration dans le but de réaliser leurs rêves et de satisfaire leurs ambitions, ils sont appelés à ne pas abandonner mais plutôt à combattre pour la construction de l'avenir afin de devenir les décideurs de demain. Bader constitue le premier pas vers l'encouragement de l'entrepreneuriat chez les jeunes et la restitution d'un esprit mû par une foi dans leur capacité à investir et à renforcer l'économie libanaise.

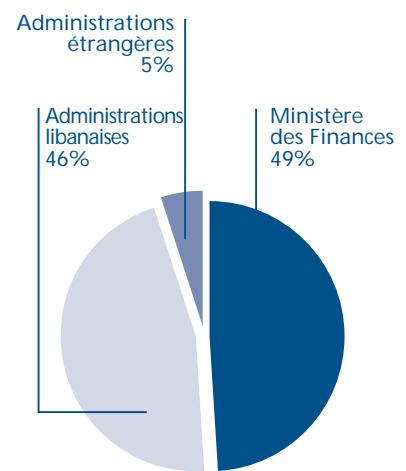
Parce que la volonté, la capacité, l'énergie et l'innovation sont les armes des jeunes, et parce que l'avenir leur appartient, le dernier mot leur est laissé.

Ministre des Finances
Jihad AZOUR

La formation au sein du ministère des Finances - 1^{er} trimestre 2006

Au début de l'année 2006, l'équipe de formation de l'Institut des Finances a pris en charge l'étude et l'exécution des différentes demandes de formation émanant de la Direction des Recettes, de la Direction Générale des Douanes et du Syndicat des Hôpitaux du Liban. De plus, cette équipe a entrepris un certain nombre de rencontres avec les directeurs des Finances, des Douanes et des Services Fonciers dans le but d'évaluer leurs besoins en formation pour les années 2006 et 2007. En plus des formations spécifiques, l'IdF a organisé des dizaines de sessions de langues et d'informatique ainsi que des formations dans les pays de la région et à l'international. Au total, l'IdF a offert 73 sessions auxquelles ont participé 1417 personnes du ministère des Finances, d'autres administrations et de pays arabes et étrangers (voir graphe). Cependant, qu'est-ce qui a distingué le travail de l'Institut en ce début d'année? ■

Répartition des participants selon leur administration



Les chiffres de la formation pour le 1er trimestre 2006

Les formations du 1er trimestre 2006	Nb. d'heures	Nb. de sessions	MoF	Autres administrations	Etrangers	Total participants
Programme de formation spécifique au ministère des Finances	281	13	315	-	-	315
Direction Générale des Finances	79	10	218	-	-	218
Direction Générale des Douanes	202	3	97	-	-	97
Sessions d'informatique	44	35	228	138	-	366
Programme de langue - anglais	235	5	96	1	-	97
Programme de formation pour les hôpitaux privés	27	9	-	427	-	427
Formation en coopération avec des organisations locales, régionales et internationales	103	6	49	87	67	203
Délégations formées à l'étranger	120	5	9	-	-	9
Total	810	73	697	653	67	1417

La formation des contrôleurs fiscaux au sein des Bureaux des Grands Contribuables et de l'Impôt sur le revenu

L'Idf a développé en étroite collaboration avec le Directeur des Recettes, un programme de formation dans le domaine des assurances, adressé aux contrôleurs fiscaux des Bureaux des Grands Contribuables. De plus, il a lancé le programme de contrôle de l'impôt sur le revenu, programme qui sera revu au trimestre prochain tant sur le plan de la forme que du contenu. ■

Les Douanes: clôture du programme de formation des nouveaux contrôleurs adjoints

L'Idf a clôturé le programme de formation intensif des 73 nouveaux contrôleurs adjoints de la Direction Générale des Douanes. Il a également organisé deux nouvelles sessions de formation sur «l'intelligence professionnelle dans la communication et les méthodes avancées de l'interrogatoire et de l'investigation» adressées aux fonctionnaires des douanes. ■

La formation adressée aux hôpitaux privés

Dans une nouvelle optique, l'Idf a organisé en collaboration avec le syndicat des hôpitaux privés au Liban, un programme spécifique de formation sur la fiscalité adressé aux comptables et responsables au sein des hôpitaux.

Ce programme a regroupé 427 participants pendant 27

sessions qui ont porté sur la TVA, la déduction des salaires à la source et le droit de timbre.

Se tiendra également une cérémonie de clôture au cours de laquelle des attestations seront remises aux participants. ■

La consolidation de la relation avec les centres locaux et régionaux

L'Idf a accueilli deux sessions de formation dans le cadre du projet parrainé par l'Organisation Mondiale des Douanes. La première portait sur «les stupéfiants et leurs composants» et la deuxième sur «la valeur douanière». L'Idf a également participé avec l'Association des Banques au Liban, dans l'organisation de deux sessions de formation sur le système fiscal au cours desquelles environ 75 employés de banques ont effectué une visite de terrain des locaux de l'Idf. ■

Quoi de neuf dans la formation au deuxième trimestre 2006

Vue l'importance accordée par les responsables au sein du ministère des Finances à la formation et à son rôle dans le soutien des projets de réforme actuels et dans l'amélioration de la performance, et vue l'augmentation des besoins en formation, l'Idf poursuit la mise en œuvre d'une série de sessions en particulier sur le service aux contribuables, les normes comptables internationales, l'administration et dans les domaines douaniers et fonciers. ■

Les formations à venir à l'Institut des Finances (Avril-Juin 2006)

- Ateliers de travail sur les compétences de gestion: la gestion du temps, la dynamique d'équipe, la gestion du stress, la gestion des réunions.
- Sessions de formation sur les fondements de la correspondance administrative et sur l'archivage et la conservation des documents.
- Sessions de formation sur la comptabilité et les normes comptables internationales et l'analyse des bilans financiers.
- Sessions de formation sur le contrôle de l'impôt sur le revenu et sur les services aux contribuables. Ateliers de travail sur les impôts et taxes.
- Sessions de formation sur les stupéfiants et leurs composants pour les fonctionnaires des douanes, sur la loi foncière pour les fonctionnaires du registre foncier.
- La poursuite des sessions d'informatique et de langues...

La visite des nouveaux contrôleurs adjoints au poste des douanes de Masnaa

Les nouveaux contrôleurs adjoints de la Direction des Douanes ont visité le 24 janvier 2006, le poste douanier de Masnaa, à la frontière libano-syrienne. Cette visite qui est venue à la suite de la phase théorique du programme de formation intensif qui leur a été enseigné au cours des mois précédents, constitue une étape pratique.

Le programme de cette visite a été le suivant: Le contrôleur principal Nabil Chakra a accueilli les nouveaux contrôleurs

adjoints par un discours de bienvenue dans lequel il a insisté sur le rôle de l'administration douanière aux postes frontaliers et sur l'importance du traitement adéquat des voyageurs. Les participants ont ensuite été répartis en deux groupes, l'un en compagnie du contrôleur Kamal Salloum et l'autre du contrôleur Moustapha el Rouka. Ils ont d'abord visité la salle des voyageurs où les deux groupes ont été initiés aux procédures de fouille et de



contrôle des voitures et autres véhicules lors du passage de la frontière, au mode d'utilisation du cahier de passage et du permis d'importation. Ensuite, les visiteurs se sont dirigés vers la zone de contrôle où se déroule l'examen

des marchandises et des documents douaniers nécessaires. Ils ont par ailleurs expérimenté le contrôle des poids lourds par le biais d'un exercice pratique. A la suite de cela, ils ont visité le bâtiment de la brigade douanière où le rôle de celle-ci leur a été expliqué et dont le plus important est celui des patrouilles douanières qui limitent les tentatives de fraude par des voies illégales.

Les contrôleurs adjoints ont été unanimes quant à l'importance de cette visite de terrain dans l'approfondissement de leurs connaissances surtout en ce qui concerne les postes frontaliers. Ils avaient cependant une série de remarques relatives à l'amélioration des conditions de travail des contrôleurs douaniers tant au niveau des équipements bureautiques, qu'au chauffage mais surtout en ce qui concerne l'informatisation du contrôle douanier pour faciliter le passage des voyageurs et les opérations de dédouanement des marchandises. ■

Session de formation pour les contrôleurs adjoints stagiaires à la direction des Douanes... informations

«N'est point pauvre qui ne possède rien, pauvre est qui n'a pas d'emploi».

Montesquieu ajouterait aujourd'hui à cette sagesse que si l'on avait un emploi mais sans formation suffisante au préalable, on serait considéré comme plus pauvre encore... La formation pratique développe les habitudes de chaque emploi et de chaque travail et en particulier la fonction publique.

Une fois nommés contrôleurs adjoints stagiaires à la Direction Générale des Douanes, nous avons eu droit à une première expérience à l'Institut National de l'Administration puis à l'Institut des Finances où nous avons suivi une session de trois mois.

Le système de formation à l'IdF nous a paru différent de ce à quoi nous nous attendions; la session intensive que nous avons suivie à l'ENA a en effet été prise en considération et la nouvelle session a été plus «flexible» que ce soit au niveau des heures de cours ou de la division des groupes,

laissant à chaque stagiaire la liberté de choisir son horaire et le groupe qui lui convenait.

Quant aux matières étudiées, elles nous ont vite paru pratiques et spécialisées: les systèmes informatiques des douanes constituaient la partie la plus importante du cours ainsi que la préparation par chaque groupe d'un exposé traitant d'un sujet des douanes du point de vue théorique et pratique, un travail qui nous a ouvert de nouveaux horizons pour notre culture douanière.

Il faut certainement mentionner la visite sur le terrain au bureau des douanes de Massnah qui, quoique entachée par quelque désordre qui nous a empêché d'en profiter complètement, était indispensable malgré l'idée que nous avions des bureaux de douanes sur les points de frontières. Quiconque aborde un sujet à partir d'un seul angle est souvent traité de menteur ou d'ignorant. Au lecteur - qui peut bien être un autre collègue stagiaire - qui croit à cette règle, je dis qu'il est nécessaire que la session de l'IdF soit évaluée d'une façon juste et objective.



En ce qui concerne les matières, il est évident qu'elles étaient toutes importantes et directement liées au domaine de notre travail. Mais le temps imparti à chaque matière n'était pas suffisant et ceci a été bien reconnu par les enseignants. Si les heures consacrées à chaque matière avaient été augmentées, même aux dépens du nombre des matières, les informations que nous recevions auraient été mieux assimilées. J'en mentionne «le système coordonné», «la Centrale des risques», «les règles d'évaluation douanières»...

Sinon, nous ne pouvons que nous féliciter des efforts entrepris par les employés de l'IdF qui ont bien organisé le travail et planifié au préalable la façon de distribuer les points à étudier et au temps voulu ainsi que les programmes de l'étude et les programmes d'évaluation prévus.

Finalement, il faut reconnaître aussi que le personnel féminin, dominant à l'IdF, a joué un rôle primordial, voire même le plus important, dans la réussite de l'organisation et de la planification si «professionnelles» de la session. ■

Maya Melhem
Contrôleur Adjoint stagiaire

Le séminaire des Directeurs sur la «Formation Professionnelle» du 14 au 16 février 2006 aux Iles Comores.

Se retrouver là-bas...aux Comores, au fond de l'Océan Indien, après d'interminables heures de voyage, pour parler de la formation professionnelle...L'idée était un peu bizarre mais les résultats furent impressionnants.

D'abord, la co-animation entre M. Gilles VIAULT, de la Direction Générale des Impôts en France (DGI), et l'Institut des Finances du Liban (IdF), a permis de concevoir une meilleure visibilité des stratégies de formation.

L'hétérogénéité du groupe nous a enrichis, particulièrement au niveau de l'échange d'expériences et de plans futurs.

Le thème du séminaire devint sujet d'actualité et intéressa tout le monde, du fait qu'il se trouvait déjà au centre de tous les débats relatifs à la modernisation des administrations fiscales.

Les ateliers de travail ont vu circuler des dizaines d'idées, de problé-

matiques, de questions et d'expériences différentes, ce qui a rendu le travail des rapporteurs encore plus difficile. Le Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF) était aux petits soins de tout le monde, participants et animateurs, afin que le séminaire soit, comme d'habitude, une réussite. Les organisateurs de la DGI aux Iles Comores ont également fait des efforts remarquables pour nous accueillir malgré la situation modeste de leur pays.

Mais le plus important demeure, qu'à l'unanimité, un tel séminaire méritait qu'on y consacre davantage de temps, de réflexion et d'argent. Et comme le dit Emile Zola «Il faut savoir... Aucun bonheur n'est possible dans l'ignorance». ■

Jinane Doueihy
Responsable Pédagogique à l'IdF



*Le séminaire était organisé conjointement par le CREDAF, la Direction des impôts aux Comores, la Direction Générale des Impôts en France et l'Institut des Finances au Liban.

Présentation de la Direction française des Grandes Entreprises (DGE)

Dans le cadre de la collaboration entre la Direction Générale des Impôts française et l'Institut des Finances (IdF), une présentation de la Direction française des Grandes Entreprises (DGE) a eu lieu du 23 au 25 janvier 2006, à l'Institut, en présence de fonctionnaires du Bureau des Grands Contribuables du ministère libanais des Finances.

M. Alain TALON, Directeur divisionnaire à la DGE, a inauguré la session par une présentation générale de la DGE pour ensuite traiter d'autres sujets comme la mise en œuvre de la Direction, son organisation interne, les services offerts aux entreprises ainsi que l'aspect contrôle et recouvrement.

La DGE est une traduction concrète de la réforme-modernisation en cours au sein du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français. C'est en 1999 que le principe de la DGE a été acté par le ministre de l'économie, M. Dominique Strauss-Kahn.

Sa mise en place, le 1er janvier 2002, a permis d'offrir aux grands groupes, un interlocuteur fiscal unique pour la déclaration et le paiement des principaux impôts ainsi que de nouveaux services notamment la compensation (entre les impôts dus et créances fiscales sur l'Etat). De plus, elle a permis d'accélérer le remboursement d'impôts (crédits de TVA et excédents).

La création de cette division s'inscrit dans une démarche globale qui vise à simplifier les démarches des usagers, à leur rendre un meilleur service et à améliorer le fonctionnement de l'Etat.



C'est dans ce même esprit que le bureau des grands contribuables (LTO: Large Taxpayers Office) a été créé au sein du ministère libanais des Finances en mai 2005. ■

ALARJA Rabih
Contrôleur Fiscal

Les politiques de l'emploi dans le secteur public et les défis d'attraction des compétences requises... les nouvelles

Dans le cadre de la coopération entre le ministère français des Finances et l'Institut des Finances, l'Institut a accueilli du 20/2/2006 au 22/2/2006 Monsieur Didier Hue, contrôleur auprès du ministère français des Finances et chargé du développement et de la restructuration des concours des cadres, dans le but d'exposer l'expérience du ministère français des Finances en matière de restructuration et de modernisation des méthodes d'emploi et de prendre connaissance des besoins du ministère libanais des Finances dans ce domaine.

La mission de l'expert comprenait des visites aux personnes concernées par la question de l'emploi dans le secteur public libanais et au ministère des Finances pour connaître leurs opinions; un atelier de travail a également été organisé pour le personnel de l'administration des ressources humaines à la Direction Générale des Douanes et à la Direction des Finances publiques; a participé à cet atelier le Chef du Département du Personnel au Conseil du Service civil. Cet atelier a traité de l'expérience du ministère français des Finances et des nouveautés des méthodes de recrutement, notamment: développement et diversification des méthodes de recrutement dans le secteur public français; avantages et désavantages du recrutement par l'intermédiaire des concours; vérification des compétences requises à travers la nature du concours en question; organisation technique du concours et d'autres questions.

Vers la fin de la mission de Monsieur Hue, l'IdF a organisé un débat sur les nouvelles considérations des politiques de recrutement dans le secteur public et auquel ont participé des spécialistes et de hauts responsables du secteur public libanais ainsi que des experts de l'administration des ressources humaines. Durant le débat, l'accent a été mis sur l'importance de la sélection des éléments humains dans le secteur public et leur effet sur la qualité et l'efficacité des services offerts. L'importance de la formation dans le développement continu des ressources humaines a également été discutée.

Les participants ont espéré que l'ouverture aux expériences externes et les réunions tenues dans le domaine mèneront à une bonne exploitation des changements et à leur adoption dans le secteur public libanais. ■



Lancement du programme «Bader» pour la jeunesse libanaise

«L'idée est partie de la nécessité de dépasser deux ambitions que les jeunes du Liban avaient: la première consiste à obtenir un emploi, la seconde étant représenté par l'obtention d'un visa. Quant à nous, nous voulons répondre à une troisième ambition qui était latente: celle de voir les jeunes libanais dotés d'un esprit d'entrepreneuriat en établissant des entreprises et créant des emplois...»

Avec ces mots brefs mais expressifs, le ministre des Finances Jihad Azour a ainsi lancé le programme «Bader» pour soutenir l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes,



durant une cérémonie tenue à la villa Sursock le 12/4/2006 en présence d'un grand nombre de personnalités éminentes, de représentants diplomatiques et des médias ainsi que du président de «Bader», Robert Fadel, son vice-président Nader Hariri, les fondateurs, les bailleurs de fonds et les partenaires de «Bader», y compris les présidents et les représentants des entreprises, des universités libanaises et des associations sociales et économiques des jeunes, les acteurs de la société civile et un groupe d'étudiants universitaires.

Au moment où les ambassades au Liban grouillent d'étudiants cherchant à partir, au moment où les discours officiels prometteurs d'une relance économique proche, «Bader» est venu motiver l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes libanais et restituer la certitude quant à la possibilité de réussite de tout projet dont ils rêvent ou pour lequel ils ont obtenu des diplômes.

«Des jeunes désireux d'aider des jeunes», c'est sous ce slogan que «Bader» a été créé: un ensemble de quarante individus représentant une élite d'hommes d'affaires brillants et leaders qui travaillent dans différents domaines et voulant transmettre leur expérience à la nouvelle

génération de jeunes pour qu'ils constituent pour eux une source d'inspiration pour une plus grande certitude de réussite. En vue d'«institutionnaliser l'entreprise privée», «Bader» essaie de créer un climat favorable à travers des consultations sur la faisabilité économique des projets de jeunes et l'accompagnement des jeunes dans leurs premiers pas par l'orientation ou l'assistance technique. Le programme contribue également aux investissements à travers un fonds qui sera établi en 2007 qui n'assure pas seulement le financement mais participe aussi avec les jeunes entrepreneurs à leurs investissements. En collaboration avec le secteur public, le programme veille au développement du cadre juridique des procédures, à leur accélération et simplification pour que les jeunes puissent mener des entreprises privées sans aucune entrave.

Dans la luxueuse salle Sursock, le programme «Bader» a vu le jour avec pour base les merveilleuses expériences des grands hommes d'affaires et les plus nobles rêves des jeunes universitaires libanais capables de posséder et de diriger les entreprises aussi bien que leurs ambitions et potentiels le veulent. Un appel a été lancé pour l'entreprise privée assurant un emploi pour l'entrepreneur lequel, s'il réussit créera un emploi pour d'autres. Un appel qui contribuerait à disséminer une nouvelle culture de l'emploi qui nourrirait un esprit d'investissement et un sens de la responsabilité de participer à l'essor de l'économie libanaise.

Reste à compter sur la volonté des jeunes... ■

Le «Swift», une nouvelle procédure du ministère des Finances pour la consolidation des relations avec ses partenaires

Dans le cadre des efforts entrepris par le ministère des Finances et visant à consolider la relation avec les citoyens, le ministère a lancé le système Swift qui vise à réaliser les paiements aux citoyens et les entrepreneurs qui traitent avec les différentes administrations et institutions publiques à travers les transferts bancaires directs à leurs comptes. Cette opération s'effectue en collaboration avec la Banque du Liban (Beyrouth), réduit l'utilisation des unités monétaires et encourage les transferts bancaires; elle facilite également le contrôle de l'activité monétaire au Liban dont est chargée le ministère des Finances.

Comment s'effectue l'opération Swift ?

L'opération Swift s'effectue sur deux étapes principales:
Première étape: l'Administration du ministère concerné entreprend le paiement des droits des citoyens et des entrepreneurs par le biais de documents de remboursement et de paiement au Département d'audit et de dépenses à la Direction des paiements; puis, le personnel

accrédité de ce Département paie les droits à leurs détenteurs; ensuite, des ordres de paiement sont émis avec pour titre «transfert bancaire» ou «Swift» et comprenant les noms de leurs propriétaires que le Département d'audit et de dépenses aura introduits au Système de budget électronique adopté par le ministère des Finances.

Ces transferts sont soumis à l'audit au Département des transferts - Direction du Trésor; après vérification des informations et de leur compatibilité avec les données introduites dans le Système du budget, le Département du Trésor approuve le transfert de ses fonds et le ministère des Finances effectue l'opération de transfert primaire à la Banque du Liban.

Deuxième étape: La Banque du Liban œuvre à transférer les sommes aux comptes fixés par le ministère des Finances après vérification des noms des banques commerciales, des noms des détenteurs des comptes et de leurs numéros respectifs à travers le réseau qui lie la Banque centrale à toutes les banques commerciales.

Quels sont les principaux problèmes rencontrés par le système «swift» au début de l'opération de transfert?

- L'opération s'effectue exclusivement à travers la Banque du Liban de Beyrouth et non pas à travers les autres branches de la Banque du Liban.
- L'opération de transfert ne peut avoir lieu si le compte du bénéficiaire est ouvert dans une des branches de la Banque du Liban.
 Il n'existe aucun mécanisme de transfert des fonds aux comptes des banques au profit desquelles les bénéficiaires cèdent leurs droits, par conséquent, l'opération n'est pas effectuée.
- Il n'existe aucun mécanisme de récupération des fonds transférés par erreur à des numéros de comptes erronés; ainsi les personnes chargées de l'opération «Swift» dans tous les départements de l'Administration et dans l'Administration de la Banque du Liban-Beyrouth doivent prendre garde en accomplissant toute opération de transfert.
- L'Administration est incapable de vérifier toutes les étapes du programme d'un coup, et par conséquent de l'appliquer sur des étapes successives.

En ce qui concerne les solutions, l'équipe du Centre informatique du ministère des Finances œuvre, en coordination avec la Direction des paiements, la Direction du Trésor et l'Administration de la Banque du Liban à trouver les solutions adéquates aux problèmes résultant de l'application du système «Swift». Parmi les solutions adoptées:

- L'Administration a restreint l'opération de transfert bancaire à la Banque du Liban - Beyrouth pour que les données ne soient pas trop décentralisées de sorte à susciter des erreurs durant l'opération de transfert.

Une méthode pratique et facile a été établie pour le transfert de fonds aux comptes ouverts auprès de la Banque centrale; une méthode à suivre surtout lors de transfert de fonds aux comptes des municipalités et des institutions publiques. L'Administration a œuvré à lier l'opération de transfert bancaire à plusieurs éléments pour pouvoir contrôler les erreurs qui peuvent avoir lieu durant l'opération; ces éléments sont les suivants: le nom de la banque, la branche, le numéro de compte ainsi que le nom du bénéficiaire; par conséquent, toute opération de transfert bancaire qui ne porte aucun de ces trois éléments ne peut s'effectuer, ce qui réduit les chances d'erreurs durant l'opération.

En cas d'erreur dans le transfert, les procédures normalement suivies au ministère des Finances pour le recouvrement des fonds de l'État payés par erreur en vertu d'un ordre de recouvrement émis par le Directeur du Trésor ainsi que de la dette de la personne au compte de laquelle une somme d'argent a été transférée par erreur. Des efforts sont en cours actuellement pour l'application du mécanisme de transfert aux comptes des banques auxquelles des fonds sont transférés par les entrepreneurs; ainsi, l'Administration aurait-elle pu réaliser toutes les étapes de l'opération «Swift».

Certes, ce système de transfert, malgré certaines erreurs et certains obstacles qui sont apparus et apparaîtront pendant son application, contribue effectivement à la facilitation et à la simplification des procédures et encourage les parties concernées à traiter avec le ministère des Finances. ■

Comptable Elias Zakhia
Direction de l'ordonnement

Ministère des Finances: Mission et Vision

Le ministère des Finances (MdF) a récemment accompli une évaluation stratégique de sa performance en collaboration avec le bureau de conseil de renommée internationale Booz Allen Hamilton. L'objectif principal de ce projet est d'établir un programme de réformes qui serait défini dans le cadre de la mission et de la vision du ministère pour guider la prise de décision au sein du MdF.

Afin d'établir ce programme, les consultants ont eu recours à une collecte de données portant sur les 5 plans opérationnels suivants:

- **Les procédés de prestation de services:** quels services sont-ils offerts par le ministère et quelle est la qualité de prestation de ces services?
- **La technologie:** comment le ministère utilise-t-il la technologie et comment cette technologie peut-elle être exploitée pour améliorer la qualité de la prestation de services?
- **L'organisation:** la structure organisationnelle actuelle appuie-t-elle efficacement les activités et quel est l'impact organisationnel attendu de la réforme?
- **Les ressources humaines:** le personnel du ministère est-il adéquatement équipé pour gérer et accomplir ses tâches actuelles et futures?
- **La mesure de la performance:** comment la performance

est-elle mesurée et comment cette mesure peut-elle permettre un meilleur contrôle des priorités et des impératifs du ministère?

Par conséquent, une liste de réformes potentielles a été établie. Ces dernières ont été classées selon leur priorité et regroupées autour des 4 axes suivants:

- Amélioration du rendement
- Amélioration du système fiscal
- Modernisation de la structure et développement des compétences
- Participation à la réforme du secteur public.

La définition d'une mission et d'une vision était nécessaire pour accompagner ce programme de réforme. Un atelier de travail, auquel ont participé les cadres supérieurs du ministère, a été organisé dans ce but par les consultants. Les participants ont contribué à la définition de la mission et de la vision par le biais d'un questionnaire élaboré par les consultants et constituant l'outil principal de cette phase.

La vision a été déduite des réponses aux questions suivantes:

1. Quel type de ministère voulons-nous:

- Un ministère qui encourage la stabilité économique (30%)
- Un leader dans la réforme (25%)

2. Comment nos services offrent-ils de la valeur ajoutée?

- En assurant la transparence et la responsabilisation (36%)
- En corrélant les dépenses aux priorités nationales (25%)

3. Comment désirons-nous être perçus?

- L'outil principal pour faire correspondre le budget aux politiques nationales (34%)
- L'administrateur des politiques fiscales et de la dette publique (33%)

4. Qu'est-ce qui nous permet d'atteindre cette position?

- Mettre fin à la corruption (27%)
- Être à la pointe de la technologie (22%)

Quant à la mission, elle a été élaborée à partir de ce qui suit:

1. Que devons-nous faire?

- Assurer la stabilité et la sécurité financières (27%)
- Rechercher l'efficacité des procédures (22%)

2. Que devrait-il en résulter?

- Confiance du public (28%)
- Amélioration de l'environnement économique (22%)

3. Quelles normes devrait-on adopter?

- Des solutions et des technologies de pointe (54%)
- Des normes internationales et des pratiques internationalement reconnues (41%)

4. Comment les parties concernées devront-elles en bénéficier?

- Adéquation plus grande entre les politiques fiscales et sociales (28%)
- Une meilleure qualité de services à un coût plus faible (28%)

Par conséquent, il a été possible de formuler les vision et mission suivantes:

La Vision:

Mener une réforme économique par le biais de la formu-

lation et de la gestion des politiques fiscales et de la dette publique dans le but de stimuler la croissance économique conformément aux priorités nationales, tout en constituant un modèle de transparence et de responsabilisation qui reflète la bonne gouvernance.

La Mission:

Nous réaliserons notre vision par la recherche de l'efficacité des procédures dans nos prestations de services, de l'utilisation des technologies de pointe et des meilleures pratiques managériales aux coûts les plus faibles et cela pour renforcer la confiance du public et assurer la cohésion entre les politiques fiscales et sociales. ■

La première étape de l'étude d'Infopro sur le service aux contribuables

La société d'études «Infopro» a terminé la première étape de l'étude sur la satisfaction des contribuables quant aux services offerts par les différents départements de la Direction Générale des Finances et de la Direction du Cadastre et du Registre Foncier au sein du ministère des Finances.



Cette étape a inclus une série d'entrevues approfondies avec les directeurs des différents bureaux et départements qui traitent directement avec le public. Parmi les résultats, nous pouvons citer:

- Le nombre de formalités effectuées dans chaque département annuellement
- Le type de services offerts par chaque département
- Les difficultés rencontrées
- Les solutions adoptées
- Les catégories de clients/contribuables
- Le type de plaintes reçues et leurs solutions
- L'organisation du travail, le type et le nombre de documents requis, le délai d'accomplissement de chaque formalité et le nombre d'employés qui lui sont assignés.

Ces informations ont permis l'élaboration d'un rapport descriptif portant sur les services offerts et les principaux obstacles et problèmes internes rencontrés par les départements. Ces résultats ont été présentés au ministre des Finances et aux responsables des départements concernés.

Cette étape de l'étude a été essentielle pour la préparation de la deuxième phase qui consiste en un sondage auprès d'un échantillon représentatif de citoyens et d'institutions, sondage qui a pour but d'évaluer le degré de satisfaction de la cible quant aux services offerts. De cette deuxième phase, devront découler un plan de travail et une stratégie pour l'amélioration de ces derniers. ■

Le ministère des Finances dédie son centre de formation et de communication à la mémoire du martyr Basil Fuleihan

Un an après l'effroyable crime qui a frappé le cœur du Liban, lui arrachant son Premier Ministre Rafic Hariri et un nombre de collègues et de citoyens, notamment le député et ancien ministre de l'Economie et du Commerce Dr Basil Fuleihan, le ministère



des Finances a dédié son centre de formation et de communication, l'Institut des Finances (IdF) à la mémoire de Dr Fuleihan. La commémoration a eu lieu le mercredi 15 février 2006, au cours d'une conférence de presse à l'IdF. Celle-ci s'est tenue sous le patronage du ministre des Finances Dr Jihad Azour, en présence des partenaires du ministère et de la presse, ainsi que de la femme, des collègues et amis du martyr qui a eu un apport majeur dans la création de l'IdF en 1996. ■

Hommage à la Femme dans le secteur public à l'occasion de la Journée Mondiale de la Femme

Fidèle à sa tradition, l'Institut des Finances a célébré le 7 mars 2006, la Journée Mondiale de la Femme, sous le patronage du ministre des Finances, Dr Jihad Azour.

A cette occasion, un débat a réuni Mme Josette Tobrawi Rached, procureur général à la Cour des Comptes et Mlle Asma Andraos, présidente d'une association de la société civile qui ont fait part de leurs expériences personnelles. Ont également participé, Mlle Marie Rose Zalzal, qui a exposé les avantages et inconvénients des quotas féminins et Mme Alia Abbas, directrice de l'Ordonnancement au ministère des Finances, qui a évoqué les défis et obstacles auxquels fait face la femme dans le secteur public.

Le débat qui s'est distingué par l'apport diversifié et la richesse des interventions ainsi que par la convivialité de l'ambiance, était animé par Mlle Nadine Touma,



éditrice et écrivain. Cet événement qui a accueilli environ 200 personnes, a débuté par la projection d'un documentaire portant sur l'avis des citoyens concernant le rôle de la femme dans le secteur public. Ont suivi le débat de nombreuses interventions notamment sur la discrimination

des femmes relative aux lois pénales et à la loi sur la nationalité. Dr Jihad Azour a clôturé l'événement par un discours qui a souligné l'importance qui devrait être accordée au rôle de la femme dans la société en général, et dans le monde professionnel en particulier. ■

La femme... vers l'égalité

*Toute une histoire de souffrances,
d'oppression et répression...
Toute une histoire de discrimination,
d'humiliation et d'interdiction...
Une histoire pleine de patience et de
larmes...
C'est bien l'histoire de la femme...*

La femme en général a beaucoup souffert et a fait face à beaucoup de difficultés et d'obstacles dans son évolution vers une émancipation du sentiment d'infériorité et la réalisation du principe d'égalité avec l'homme sur tous les plans (social, économique, culturel...).

En ce qui concerne la femme libanaise, la première étape de son évolution se manifestait par son obtention de ses droits politiques en 1953, suivie de la reconnaissance de son droit, en tant qu'épouse, de choisir sa nationalité en 1960 et son droit de se porter candidate aux collectivités locales en 1963. En 1974, l'exigence de l'autorisation du mari pour qu'une femme puisse voyager a été annulée; la prohibition des moyens de contraception a également été annulée en 1983. L'année suivante, un même âge pour la fin de service a été adopté et la femme a obtenu des services de sécurité sociale à égalité avec l'homme. Le Liban a été partie à plusieurs conventions de l'UNESCO et de l'OIT en matière d'égalité entre l'homme et la femme. En 1996, le Liban a accédé à la Convention des N.U. pour l'élimination de toutes formes de



discrimination contre la femme. Les mesures prises dans ce sens ont vite porté leurs fruits; en effet, le rôle de la femme a été très évident dans tous les secteurs et les domaines. Mais le rôle le plus important qu'elle a joué et joue encore est celui de mère prenant soin de ses enfants et devenue plus consciente et plus efficace depuis son ouverture et son intégration à la société.

Maints pays ont adopté des mesures strictes pour éviter toute discrimination entre la femme et l'homme et pour accorder à la femme des droits égaux devant la loi. Mais les problèmes de la femme s'aggravent encore dans les régions rurales et dans les pays très pauvres, où elle souffre de marginalisation claire et ses droits sont clairement bafoués (comme sa privation de toute éducation, le trafic de sa personne, sa prostitution...). Les formes d'inégalité sont nombreuses mais elles convergent toutes dans le dénigrement de la femme et la violation de ses droits.

Finalement, le chemin de l'égalité est très long et il nous reste beaucoup à faire, mais il importe de signaler les efforts déployés pour la reconnaissance des droits de la femme et du principe d'égalité entre l'homme et la femme: ils sont tous les deux des êtres humains, tous les deux créés à l'image de Dieu, pourquoi donc la discrimination? ■

Carole Abi Khalil
Département de recherches et d'études fiscales

La déclaration électronique d'impôts

Les avantages de la déclaration électronique d'impôts:
Plus facile et plus économique pour le contribuable:

- Elle permet à la fois une économie de temps et d'argent; le contribuable n'a plus à se déplacer à l'administration fiscale pour remettre sa déclaration, ni à faire la queue surtout pendant les périodes de pointe.
- Moins chère pour le gouvernement.
- Plus écologique puisqu'il n'y a plus recours à la version papier.

Plusieurs pays ont déjà adopté ce mode de déclaration, en voici quelques exemples:

La Suède¹:

En 2004, 1.046.695 personnes ont choisi de déclarer leurs impôts par le biais d'internet, du téléphone ou par sms. Ceci signifie qu'un suédois sur trois a déclaré électroniquement, nombre en augmentation de 30 % par rapport à 2003. Ce sont surtout les personnes âgées de 20 à 34 ans qui optent pour ce mode de déclaration.

Selon une étude comparative sur neuf pays membres de l'OCDE, les coûts administratifs de l'autorité fiscale par rapport aux revenus fiscaux sont les plus bas en Suède. Ils représentent 0,52 % des revenus fiscaux contre 1.71% pour l'Allemagne et 1.6% pour la France.

La France²:

A partir de 2006, la déclaration d'impôts en France n'est plus uniquement électronique mais également préremplie: le contribuable n'a plus qu'à vérifier les montants indiqués et les corriger le cas échéant.

Les contribuables déclarant électroniquement bénéficient de plusieurs avantages dont:

- Une réduction d'impôt de 20 euros.
- Un délai supplémentaire pour envoyer la déclaration par internet.
- Une dispense de tous les justificatifs à joindre, notamment de versement des dons (réduction d'impôt

pour dons) et de versement des cotisations syndicales (à condition de conserver les pièces justificatives).

En 2005, 3.7 millions de contribuables ont choisi ce mode de déclaration.

Le Canada:

3 types de contribuables seulement ne peuvent pas bénéficier du service TED (Transmission Electronique des Déclarations):

- Les non-résidents
- Les personnes qui ont déclaré faillite
- Les personnes qui payent l'impôt sur le revenu dans plus d'une province ou territoire.

A noter que le Canada a adopté ce mode d'imposition à partir de l'année fiscale 2002. ■

¹ www.cejem.com & www.itsweden.com

² www.impots.gouv.fr

Un code de procédures fiscales pour renforcer la relation entre le contribuable et l'administration fiscale

Un projet d'élaboration d'un code de procédures fiscales a été lancé en 2004 dans le but d'améliorer la relation entre le citoyen et l'administration fiscale, et en parallèle avec la réorganisation du système fiscal libanais. Ce code est aujourd'hui dans sa phase finale pour être ensuite envoyé au parlement et ratifié avant la fin de l'année.

Un comité composé d'un juge du Conseil d'Etat, d'avocats et d'experts dans le domaine fiscal a participé à la rédaction de ce code. Le recours à des références étrangères telles que la France, la Suisse et bien d'autres ainsi qu'à des experts du Fonds Monétaire International et de pays a également été nécessaire.



Le but de ce projet de loi est:

- d'élaborer les principes généraux d'application des lois fiscales
- de faciliter les procédures fiscales et les adapter aux changements opérationnels
- de définir certains concepts utilisés dans les lois fiscales.

La loi a donc pour but de préciser et de clarifier les droits et obligations des contribuables d'une part et les obligations de l'administration fiscale d'autre part. Par ailleurs, elle garantit plus de transparence quant à la relation entre ces deux parties. Des informations supplémentaires seront disponibles dans les prochains numéros de "Hadith El Malia". ■

Les Douanes de Dubaï préparent un projet de « TVA » pour les pays du Golfe

«Les Douanes de Dubaï» prépare en collaboration avec le Fonds Monétaire International et en coordination avec le ministère des Finances et de l'Industrie des EAU, une étude sur le système fiscal proposant la «Taxe sur la Valeur Ajoutée» dans les pays arabes du Conseil de Coopération du Golfe; le Secrétariat Général du CCG ayant chargé les EAU de s'en occuper.

«Les Douanes de Dubaï» prépare cette étude dans le cadre d'une équipe de travail constitué par l'État dans ce but; toutes les options y seront examinées, dont

l'imposition générale dans les pays du CCG ou juste la TVA, ou bien encore la possibilité d'application de l'impôt sur les ventes comme une des alternatives proposées.

Il s'agit d'une démarche qui s'est effectuée parallèlement aux négociations entreprises par les EAU avec les Etats-Unis, l'Union Européenne, l'Australie et la Chine en vue de signer des traités de libre échange, ce qui signifie une grande chute dans les recettes douanières, par conséquent, les impôts constitueraient un autre choix possible.

Il est à noter que le FMI avait demandé aux EAU, qui connaissent une prospérité foncière importante, d'introduire un impôt sur la propriété et d'étendre l'impôt sur les sociétés pour qu'elle couvre tous les secteurs, tout en soulignant que l'excédent budgétaire ne peut se poursuivre éternellement sans la subvention du rendement de l'impôt.

Dans ce contexte, le FMI a rédigé un rapport comprenant les recommandations suivantes:

Le système fiscal proposé ne doit pas mener à une augmentation des prix, ce système étant une sorte de solution de remplacement des tarifs douaniers.

Application du système fiscal sur deux étapes: la première étape comprend l'application des impôts à des biens sélectionnés comme



les dérivés du tabac, les voitures, les produits électroniques, etc. Alors que la deuxième prévoit une imposition des différentes sortes de biens et de services. En ce moment, il n'existe pas d'impôts sur les ventes ou sur le revenu aux EAU alors que des taxes sont imposées sur les profits des entreprises de production de l'énergie, les banques internationales au niveau fédéral, ainsi qu'une taxe de 10% sur les ventes des hôtels à Dubaï. Les EAU ont réalisé un excédent sur le budget consolidé de 2004 atteignant 17,2 milliards de Dirhams (3,68 dirhams pour 1 dollar) grâce à l'augmentation des prix du pétrole au niveau mondial. Mais ils avaient enregistré un déficit de 17,1 milliards de dirhams en 2001 lorsque les prix du pétrole étaient de loin inférieurs. ■

(Référence: «Al Arabya» n° du 14/2/2006)

Gretta Mehanna

Unité de recherches et d'analyses fiscales

DOSSIER

Le Budget dans sa complexité: Informations sur les budgets de 2005 et 2006 Interview avec M. Elias Charbel, Directeur du Budget et du Contrôle des dépenses

Le budget de 2005 a enfin vu le jour après un an d'attente; ce qui a suscité beaucoup de questions auxquelles M. Elias Charbel, Directeur du Budget et du Contrôle des dépenses a répondu en partie dans un entretien effectué avec lui par «Hadith El Malya».

Pourquoi ce retard dans l'adoption du budget de 2005?

Le retard dans l'élaboration du budget n'est pas dû au ministère des Finances qui a préparé le projet de budget et l'a présenté au Conseil des ministres dans le délai constitutionnel. Il est plutôt le résultat des événements qui ont eu lieu au Liban et mené au changement de gouvernements et par conséquent au changement des ministres des Finances qui décident dans cette affaire. Ainsi le budget de 2005 a dû passer par quatre étapes avant d'être adopté:

La **première étape** était celle du projet de budget élaboré et lancé par le ministre des Finances à l'époque Fouad Siniora et qui constituait un projet de réforme intégré comprenant un chapitre de réforme de 60 points offrant une vision claire et des orientations pour les traitements administratifs, financiers et économiques au sein des Administrations de l'État. Mais avec la démission du Gouvernement de l'époque ce projet a été mis de côté.

La **deuxième étape** a débuté avec la constitution d'un nouveau gouvernement avec Dr Elias Saba comme ministre des Finances, un nouveau projet comprenant certaines des réformes prévues par l'ancien projet a été soumis au Conseil des ministres; cependant, ce projet n'est pas entré en vigueur en raison de la démission du Gouvernement.

À la **troisième étape**, le troisième gouvernement s'est attelé à la préparation des élections parlementaires et le ministère des Finances, avec à sa tête le ministre Demianos Kattar, n'a pas pu préparer le projet de budget pour 2005.

Lors de la **quatrième étape** qui a suivi les élections parlementaires et la constitution d'un nouveau Gouvernement, le ministère des Finances, avec à sa tête Docteur Jihad Azour, a préparé un nouveau projet se basant sur le premier projet que M. Siniora avait établi sans qu'il ne comprenne les réformes proposées en raison du manque de temps et de la nécessité de promulguer une loi de budget avant fin 2005. Ainsi le projet a été adopté par le Conseil des ministres le 17 novembre (avec un retard d'un an) après avoir été examiné par la Commission des Finances en décembre 2005 et janvier 2006. La loi a été promulguée le 3 février 2006.

Sur quelle base les dépenses ont-elles été effectuées?

Les dépenses ont été effectuées sur la base de duodénum conformément à la loi de la comptabilité publique; les dépenses permanentes, dont la continuité est exigée par l'intérêt public dans le cadre des accréditations du budget de l'année précédente (2004), ont été effectuées (salaires, loyers...). Certains problèmes ont émergé; la valeur de certaines dépenses a dépassé les sommes décidées dans le budget de 2004. Le ministère des Finances a donc demandé au Conseil des ministres d'approuver l'allocation et l'exécution des dépenses conformément à ce qui est prévu dans le projet de budget de 2005. L'article 33 de la loi du budget de 2005 légalise cette mesure avec effet rétroactif.

Quant aux dépenses d'investissement, elles n'ont pas été exécutées et les Administrations concernées ont dépensé des crédits rotatifs non décidés mais disponibles auprès de ces administrations car ratifiés par le Parlement dans un budget précédent.

Qu'est-ce qui caractérise le budget de 2005?

Si l'on examine le budget 2005, on ne peut que dire que c'est un budget ordinaire qui se fonde, pour ses dépenses, sur le budget de 2004. Mais il contient pour la première fois des avances à l'Électricité du Liban à partir des crédits existant dans le budget conformément à un système et à un mécanisme convenus par le ministère des Finances et l'EDL ; le crédit a été estimé à 1100 milliards de L.L. Ceci vise à renforcer la transparence en ce qui concerne les dépenses de l'EDL et à informer le Parlement sur le volume du déficit de l'EDL au lieu d'octroyer à cette dernière des avances sur le Trésor dont le Parlement ne prend pas connaissance au préalable.

Qu'en est-il du budget de 2006?

La Direction du budget a élaboré les estimations pour le budget de 2006 et l'a soumis au ministre des Finances, Dr Jihad Azour, qui a demandé que des modifications y soient effectuées. Il a également demandé un projet de budget pour 2006 dont les objectifs se résument à la

réduction du déficit à travers le contrôle des dépenses et l'abandon des dépenses non urgentes. Le projet de budget comprend donc des modifications fiscales et des modifications dans les textes juridiques ainsi que certaines réformes qui seront révélées lorsque le projet sera finalisé.

Le budget de performance sera-t-il adopté bientôt?

On en est encore aujourd'hui à la réflexion sur l'application du budget de programmes et de performance et à la préparation nécessaire pour le réaliser. En effet, pour lancer l'exécution de ce budget, il faut une nouvelle loi autre que la loi de la comptabilité publique qui se base sur les crédits budgétaires alors que le budget de programme et de performance est un budget de projets. Ce dernier requiert aussi un personnel spécialisé et une préparation des administrations publiques à travers la formation sur le nouveau système et l'élaboration des lois nécessaires. Le plus important serait d'effectuer le premier pas dans cette direction. Il existe actuellement une orientation vers une formulation d'une nouvelle loi en collaboration avec l'Union Européenne et le ministère des Finances. Un atelier de travail est en cours de préparation pour traiter de la façon d'améliorer la préparation des budgets en vue d'introduire certains des principes du budget de programmes et de performance.

Quelles sont vos recommandations et vos propositions pour l'avenir?

Nous souhaitons que les Administrations publiques collaborent avec le ministère des Finances lors de la préparation des nouveaux projets de budget et que nous travaillions comme une équipe pour l'intérêt public. Il faut signaler ici le sens de coopération qui a caractérisé la Direction Générale de la Sûreté Générale, le ministère de l'Environnement, la Centrale des Statistiques et les autorités de supervision qui ont présenté des projets de budget bien étudiés et précis. Je souhaite que nous puissions tous veiller à ce que soit préparé le budget de programmes et de performance qui reste un des objectifs principaux du ministère des Finances. ■

Le savez-vous?

Le budget de 2005 prévoit la réduction des sanctions sur les frais municipaux de 90% et sur les frais de la circulation de 85%;

Dans une tentative de réduction des dépenses, et selon le budget de 2005, les contributions et aides fournies à des bénéficiaires autres que le secteur public a un mécanisme particulier décidé par le Conseil des ministres sur proposition du ministre des Finances et du ministre compétent.

Résultats des travaux du Comité conjoint entre le ministère des Finances et les instances économiques



Sur les 84 sujets qui étaient proposés, 56 ont été choisis, à savoir 66%, 14 (17%) ont été renvoyés aux instances compétentes et les 14 (17%) qui restent n'ont pas été adoptés.

Les requêtes des différentes instances du secteur privé ont été coordonnées et les représentants du ministère ont compris l'objectif commun qui n'est autre que le développement et l'amélioration des relations entre le ministère d'une part et le secteur privé de l'autre, pour que cette relation ne soit pas uniquement basée sur l'application des lois et règlements de la lettre.

Les résultats importants des séances de dialogue du Comité conjoint ministère des Finances - instances économiques ont été examinés lors d'une réunion qui a regroupé, le 2 mars 2006, le ministre des Finances et des représentants du secteur privé. Durant cette réunion, les participants ont exposé les résultats des travaux du Comité et ont discuté des démarches importantes que le ministère entreprendra afin d'améliorer et d'alléger les procédures administratives, et ce sur la base d'études établies par les directions concernées auprès du MdF et concernant les requêtes et les propositions. Ils ont souligné la nécessité de poursuivre les travaux qui restent et de suivre les recommandations qui résultent des sept réunions consécutives du Comité conjoint qui ont débuté en septembre 2005.

Il est vrai que les questions relatives à la TVA, à l'impôt sur le revenu, au projet de loi sur la corruption et d'autres encore ont été à la tête des questions traitées, il n'en demeure pas moins que les propositions qui restent ne sont pas moins importantes.

Si la première démarche s'est bien manifestée par une grande réalisation, des mesures supplémentaires doivent quand même la suivre pour promouvoir l'action des institutions, développer l'économie et apporter un meilleur rendement au Trésor de l'État. ■

Robert Debbas

Président du Comité conjoint de concertation
entre le ministère des Finances et le secteur privé

Le dialogue national doit couvrir les questions économiques et sociales

Dans le cadre du dialogue national lancé par les leaders du pays, le ministre des Finances Dr Jihad Azour a adressé, lors d'une conférence de presse tenue à l'Institut des finances - Institut Basil Fuleihan, le 4/3/2006, un appel aux participants au dialogue pour qu'ils intègrent les affaires économiques comme point principal à l'ordre du jour à l'instar des questions politiques traitées parce que pour qu'un dialogue soit constructif et positif, il doit couvrir les questions économiques et examiner les préoccupations sociales et de vie des citoyens. Le Dr Azour a adressé deux lettres au Chef du Parlement et au Premier ministre leur demandant que les questions économiques et sociales constituent des titres principaux à l'ordre du jour de leurs discussions tout comme les autres titres principaux traités.



Mais cet appel vise-t-il à prévenir des risques de crise économique ? pas exactement. Le ministre a juste essayé de mettre l'accent sur l'importance de traiter des questions économiques lors des sessions de dialogue. Il a voulu signaler que malgré l'atmosphère politique et sécuritaire décourageante, la situation financière et la stabilité monétaire et économique générale ont été séparées de la situation politique. Paradoxalement, nous avons noté une nette amélioration dans les indicateurs financiers durant les six derniers mois avec une réduction des taux d'intérêts et une amélioration de la balance des paiements passant d'un déficit dépassant le milliard de dollars au premier semestre de l'an dernier à un excédent de plus de 700 millions de dollars vers la fin de l'année passée. Le ministre conclut en signalant l'existence d'une chance qu'il faut à tout prix saisir ajoutant que «sans stabilité politique et sécuritaire, la stabilité sociale est impossible et sans stabilité économique non plus, la situation politique ne peut survivre, les deux facteurs étant interdépendants». ■

La signature électronique

Dans le cadre des efforts déployés pour profiter des facilités fournies par l'automatisation, la Direction des Finances publiques a adressé une lettre à la Cour des Comptes pour donner opinion sur l'adoption de la signature électronique des formulaires des impôts directs.

Cette requête a compris l'exemple suivant:

«En 2003, 394360 formulaires ont été émis; si l'on estime le temps nécessaire pour la signature d'un papier à 4 secondes, ceci signifie que l'on a besoin d'une activité automatique continue pour trois mois et demi, activité qui ne peut qu'épuiser l'énergie et le temps du Directeur des recettes, sans parler de l'effort et du temps à accorder par les contrôleurs, les contrôleurs principaux, les chefs des départements des finances dans les mohafazats et les départements financiers de Beyrouth.»

La proposition faite par la Direction des Finances publiques, comprend ce qui suit:

Le département compétent prépare les formulaires d'impôts en deux copies (une de vérification et une globale) portant des signatures véridiques du chef de l'unité, du contrôleur principal et du contrôleur respectivement. Le Directeur des recettes valide les deux copies par sa signature.

La Direction des recettes impriment les autres copies qui porteront uniquement la signature électronique du Directeur des recettes par voie informatique et les soumet aux parties concernées selon les règles tout en gardant la copie signée par le département concerné.

Il est à noter que la Cour des Comptes n'a émis aucune objection quant à l'adoption d'un tel mécanisme. ■

Gretta Mehanna

Unité de recherches et d'analyses fiscales

ESCWA: Le port de Beyrouth occupe la 8ème position dans la région et la 155^{ème} au niveau mondial

Selon le rapport annuel de l'ESCWA sur les projets de développement visant à réaliser l'intégration régionale et mondiale et qui sont exécutés dans les pays de la région de l'ESCWA, le port de Beyrouth est classé 8ème sur 16 ports de la région de l'ESCWA (Commission Économique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie de l'ouest), et 155^{ème} dans le monde en matière de parts de conteneurs de 39 m³ de capacité (TEU), avec 305933 conteneurs en 2003. La Compagnie Maritime d'Affrètement-Compagnie Générale Maritime (CMACGM) est classée deuxième après la Mediterranean Shipping Company (MSC) parmi les sociétés qui utilisent le port de Beyrouth pour l'affrètement de leurs marchandises. Ceci est une vraie réalisation pour le port de Beyrouth, la première étant classée troisième mondialement et la deuxième occupant la deuxième position au niveau mondial. ■

Classement régional et international des ports de conteneurs selon l'ESCWA - 2003

Port	Etat	Classement selon l'Escwa	Classement mondial	Conteneurs de 20 pieds
Dubai	Dubai	1	11	5152
Salala	Oman	2	34	2000
Djedda	Arabie Saoudite	3	39	1777
Khor fakan	EAU	4	56	1450
Demiat	Egypte	5	74	955
Dhammam	Arabie Saoudite	6	91	633
Alexandrie	Egypte	7	118	495
Beyrouth	Liban	8	155	306
Lattaquié	Syrie	9	163	281
Al Aqaba	Jordanie	10	164	281
Port Sultan Kabous	Oman	11	168	265
Al-Fujayra	EAU	12	185	202
Doha	Qatar	13	193	173
Port Salman	EAU	14	203	166
Aden	Yemen	15	231	156
Al Shariqa	EAU	16	218	152

Source: Annual Review 2005, ESCWA

Le Liban met en œuvre l'accord d'association avec l'Union Européenne

Le Liban a entamé la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'UE signé il y a 4 ans, en janvier 2002. L'accord vise à améliorer le commerce bilatéral et à promouvoir les activités sur les plans économique, politique et social. De plus, il pave la voie à la création d'une zone de libre échange entre le Liban et l'Union Européenne ayant pour but l'abolition, en 2010, des barrières et des droits de commerce imposés sur les importations européennes. L'accord stipule la coopération dans les domaines du transport, de l'énergie, de l'agriculture, des droits de l'Homme et du développement économique continu. Le Liban négocie actuellement un plan d'action de cinq ans pour la mise en œuvre de l'accord. ■

L'Activité commerciale du Liban avec l'UE (en million de USD)						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total des Exportations	605	756	1,046	1,524	1,747	1,880
Exportations vers l'UE	142	171	150	148	158	186
Taux du Total des Exportations	24%	23%	14%	10%	9%	10%
Total des Importations	6,084	7,104	6,445	7,168	9,397	9,340
Importation de l'UE	2,740	3,062	2,803	3,162	3,743	3,717
Taux du Total des Importations	45%	43%	43%	44%	40%	40%

Source: Les Douanes & BLOMINVEST Bank s.a.l

Les impôts sur le revenu au Liban, par le Dr Joseph Torbey, Dar An-Nahar, 2005

Ce livre traite des différentes questions relatives au système de l'impôt sur le revenu au Liban à la lumière des dernières modifications législatives y relatives, avec un accent sur les aspects pratiques et les interprétations administratives. Il entreprend également des comparaisons avec certaines des lois fiscales étrangères.

L'auteur, qui est un ancien chef du département de l'impôt sur le revenu à la Direction des recettes, évoque la question de l'Administration fiscale lui accordant le rôle le plus important dans la réussite de tout système fiscal. En effet, c'est elle qui a la responsabilité d'exécuter les

lois fiscales par le biais de ses organes spécialisés. Elle impose et collecte les impôts et assure la discipline fiscale. Il ne suffit pas d'adopter les meilleures législations et de suivre les meilleures politiques pour réaliser les résultats escomptés, il faut aussi que l'instrument d'exécution administratif soit capable de les comprendre et de les appliquer. ■



Visites organisées pour les étudiants universitaires à l'Institut des Finances

En vue de promouvoir la communication entre le ministère des Finances et les jeunes libanais, l'Institut des Finances a organisé, en collaboration avec la YMCA, quatre ateliers durant le mois de mars adressés aux universitaires. L'IdF a ainsi accueilli 74 étudiants universitaires venant de disciplines différentes pour les informer sur le ministère des Finances, son rôle et ses projets, ainsi que sur le régime fiscal en application au Liban, les



politiques financières adoptées, l'IdF lui-même, les relations de coopération avec la Banque Mondiale et surtout les possibilités assurées par le Centre d'Information que la Bibliothèque des Finances accueille. Le programme a consacré deux tours: le premier à la Bibliothèque des Finances où ils ont vu les services disponibles et le deuxième à la Direction de la TVA. ■



L'équipe de l'IdF continue à accueillir les délégations universitaires jusqu'au mois de juin prochain; ce genre d'activité fait partie des activités entreprises par l'IdF à l'occasion de son dixième anniversaire.

La lettre interne du ministère des Finances Editée par l'Institut des Finances

- **Adresse:** 512, Corniche al-Naher
B.P. 16-5870 - Beyrouth, LIBAN
- **Tél:** 01-425147/9
- **Fax:** 01-426860
- **Site Web:** www.if.org.lb

• **Comité de Rédaction:** Abou Jaoudé Rania, Akiki Leina, Begdache Jide, Chébli Josiane, Darwich Rola, Doueihy Jinane -Institut des Finances- Ali Wadad-Direction du Budget et du Contrôle des Dépenses, Charif Raja-Direction de la Comptabilité publique, Eid Bachir-Direction Générale des Douanes, Fawaz Hala-

Bureau de Déduction des Salaires à la source, Haddad Claude-Direction Générale des Services fonciers/ Dépt. du Cadastre, Karam Rana-Bureau du Trésor et de la Dette publique, Mehanna Gretta-Unité de recherches et d'analyses fiscales, Sila Roula-Direction des Affaires administratives, Zakhia Elias-Direction de l'Ordonnancement.

- **Rédactrice en chef:** Céline Ménassa
- **Supervision:** Lamia El Moubayed Bissat
- **Photographe:** Int'l Pictures et la caméra de l'Institut
- **Imprimée par:** Arab Printing Press